

## Régie Communautaire du Cinéma Débat d'Orientation Budgétaire 2023

### 1. Résultats de l'exercice 2022

Le budget 2022 de la régie communautaire du cinéma a été élaboré en se basant sur une fréquentation espérée de 25 000 entrées. Or, vu le taux de fréquentation à fin juin 2022, le nombre d'entrées 2022 s'élèverait à environ 22 000 - 22 500.

Il est trop tôt pour connaître les résultats de clôture de cet exercice, mais nous pouvons déjà indiquer que nous le clôturerons avec un excédent en section d'investissement et en section d'exploitation.

Pour mémoire l'exercice 2021 s'est clôturé avec un excédent global de 55 K€ incluant les restes à réaliser en recettes et en dépenses sur 2022.

#### EXPLOITATION

Nous espérons clôturer la section d'exploitation avec un excédent d'environ 23 K€ (26 K€ en 2021). La reprise des résultats n'interviendra qu'au BS (budget supplémentaire) et non au BP, après le vote du compte administratif.

Notre cinéma a enregistré 11 210 entrées à fin juin 2022. D'après les statistiques de notre cinéma durant les années 2019, 2018 et 2017, le nombre d'entrées du 2<sup>nd</sup> semestre est presque équivalent à celui du 1<sup>er</sup> semestre, voilà pourquoi nous envisageons une fréquentation 2022 d'environ 22 000 à 22 500 entrées. Nous ne comparons pas avec les années 2020 et 2021 car les résultats étaient faussés avec des fermetures très durables.

	2017	2018	2019	2020	2021	Projection 2022
<b>Nombre d'entrées</b>	31 477	30 828	33 718	10 185	14 286	22 500

Comparaison avec la fréquentation à fin juin au niveau national :

Notre cinéma : -33,6% par rapport à 2019.

Niveau national : -30,6% par rapport à 2019, sauvés par rapport à nous par le blockbuster Top Gun avec Tom Cruise.

Il faut noter qu'en 2019 nous avons battu tous les records : la fréquentation de notre salle était de +9,37% par rapport à 2018 alors qu'au niveau national elle n'était que de +6% par rapport à 2018.

Suite à la crise sanitaire, nous avons reçu du CNC (Centre National du Cinéma) une aide transversale exceptionnelle de compensation de baisse d'activité de 3 K€.

Un des assistants-directeurs part à la retraite le 1<sup>er</sup> octobre. Ce départ engendre une forte augmentation dans les charges de personnel car il faut lui verser une indemnité de fin de carrière ainsi que l'indemnité compensatrice de congés payés. Ces indemnités sont estimées à 17 K€.

Il est probable que la subvention culturelle de la Communauté de Communes doive atteindre exceptionnellement les 64 K€ (BP 47 + 17). Pour rappel, la CLECT avait enregistré une subvention de 69 K€ comme dépense transférée 2013.

Evolution de la subvention intercommunale :

	2017	2018	2019	2020	2021	Projection 2022
<b>Subvention intercommunale</b>	48 K€	50 K€	47 K€	40 K€	40 K€	64 K€

Le transfert de compétences fait l'objet d'une étude spécifique par le Cabinet Cap Hornier.

## **INVESTISSEMENT**

La section d'investissement se clôturerait avec un excédent d'environ 1 K€, restes à réaliser inclus (29 K€ en 2021).

### **Dépenses d'investissement engagées en 2022 :**

- Achat d'une lampe pour le projecteur : 956 €
- Achat d'une imprimante : 286 €
- Achat de deux micros : 83 €
- Achat d'un chargeur de PC : 30 €

### **Dépenses d'investissement restant à engager en 2022 :**

- Rénovation de certains fauteuils de la salle (housses + assises) : environ 3 000 €
- Amélioration de l'éclairage des intervenants dans la salle : environ 1 500 €
- Achat d'une lampe pour le projecteur : environ 1 000 €

Soit un investissement global de l'ordre de 7 K€.

## **2. Orientations 2023**

Nous élaborerons notre budget primitif 2023 avec un optimisme prudent. Nous espérons atteindre un meilleur taux de fréquentation qu'en 2022 mais, comme au niveau national, nous n'atteindrons probablement pas encore la fréquentation habituelle d'avant la crise sanitaire et compte tenu des conséquences du pouvoir d'achat. A ce stade, un objectif à 25 000 entrées en 2023 nous paraît être un pari positif.

Il est à noter que nous devons prévoir à partir de 2023 une provision pour le futur départ à la retraite d'un agent à temps non complet.

### **EXPLOITATION**

#### **Présentation de la structure, évolution des dépenses et des effectifs :**

Le cinéma fonctionne 7 jours sur 7 avec en moyenne 26 séances hebdomadaires en période scolaire et 30 séances hebdomadaires pendant les vacances scolaires.

6 agents assurent le fonctionnement du cinéma :

- 1 directeur à temps complet
  - 1 technicien de cinéma qualifié à temps complet
  - 1 opérateur projectionniste à temps partiel (environ 40 heures par mois)
  - 1 agent à temps partiel pour la distribution mensuelle (10 heures par mois à titre provisoire)
  - 2 hôtesse d'accueil à temps partiel (10 heures pour l'une et 20 heures pour l'autre, soit au total 30 heures par mois)
  - 1 agent en activité accessoire
- } au lieu de 2 sous-directeurs à temps complet

Il n'est pas nécessaire d'augmenter ou de réduire ce nombre.

Au BP 2023 nos recettes ne seront pas encore à l'optimum car basées sur une fourchette de 23 000 à 25 000 entrées (pour mémoire 2019 était à 33 700 entrées). Il est très difficile d'anticiper en septembre la tendance de 2023 en nombre d'entrées, tant au niveau national que bien sûr au niveau local, encore plus difficile à appréhender.

Les charges à caractère général devront être revues à la hausse en raison de l'inflation importante de 2022 et probablement de 2023. Le principal poste de charges à caractère général est la location des films. Il est trop tôt à ce stade pour connaître cette inflation spécifique. Ceci ne concerne ni l'électricité ni l'entretien qui sont refacturés directement à la CC par la commune de Maule.

Les charges de personnel seront élaborées en tenant compte des prévisions d'augmentations conventionnelles de salaires, qui risquent d'être élevées compte tenu du niveau d'inflation 2022.

Une demande sera faite auprès du CNC pour recevoir, dans la limite des droits disponibles, le soutien financier sur les dépenses de location et de maintenance de matériel effectuées les

années précédentes (à hauteur de 90% du montant HT de la dépense et pour des dépenses allant jusqu'à 5 années en arrière). Cette somme se situe entre 7 K€ et 10 K€.

La subvention culturelle communautaire peut à ce stade être estimée à 83 K€, étant donné notamment que nous élaborons cette année notre budget primitif avant la reprise des résultats.

### **Politique tarifaire :**

On ne prévoit pas d'augmenter les tarifs d'entrée car, en comparaison avec les autres cinémas du même secteur, on est sur la fourchette haute toutes catégories confondues (voir tableaux de comparaison en annexe).

### **INVESTISSEMENT**

#### **Dépenses :**

Parmi les dépenses d'investissement à prévoir :

- Achat de 2 lampes pour le projecteur (chaque année)
- Rénovation de certains fauteuils de la salle (housses + assises)
- Amélioration du site internet
- Achat de lampes pour le bureau et le hall

Soit un niveau d'investissement de l'ordre de 8 K€.

Cependant, notre risque potentiel d'investissement important peut, compte tenu de l'âge de notre projecteur acquis en 2011 et de sa durée de vie estimée à 10 ans, nous obliger à investir soudainement 25 K€ HT. Ceci serait financé à 90% par un cumul du solde de TSA (taxe sur les entrées) à récupérer et d'une avance sur nos droits à venir à taux zéro. Il serait prudent de provisionner cette somme ou de mettre cette somme en réserve d'investissement.

#### **Engagements pluriannuels :**

Aucun engagement pluriannuel n'est prévu ou voté à ce jour.

#### **Structure et gestion de la dette :**

Il n'y a pas de dette à inscrire au budget, sachant que l'avance remboursable du CNC, qui en principe représente une dette, a été transformée par le CNC en subvention. L'écriture budgétaire est passée dans la DM n° 1 de 2022. Sur 25 K€ d'avance en 2012, le solde remboursable de 18 K€ au 31/12/21 nous a été offert sous forme de subvention à passer en 2022.

#### **Recettes :**

Une demande sera faite auprès du CNC pour recevoir, dans la limite des droits disponibles, le soutien financier sur les dépenses d'investissement effectuées les années précédentes (à

hauteur de 90% du montant HT de la dépense et pour des dépenses allant jusqu'à 5 années en arrière).

### **3. Dispositions programmatrices**

#### **1. Objectif concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement**

	<b>Réalisé 2019</b>	<b>Réalisé 2020</b>	<b>Réalisé 2021</b>	<b>Estimation 2022</b>	<b>Prévision 2023</b>	<b>Objectif 2024</b>
<b>Dépenses</b>	244 857 €	141 059€	156 927 €	232 500 €	239 000 €	253 000 €
<b>Evolution</b>	+ 3,09%	- 42,39%	+ 11,25%	+ 48,16%	+ 2,80%	+ 5,86%

#### **2. Objectif concernant l'évolution du besoin de financement annuel**

Nous n'envisageons pas de recourir à l'emprunt dans les prochaines années. S'il y a nécessité de changement de projecteur, on serait amenés à demander au CNC une avance sur nos droits de soutien financier pour compléter nos droits acquis via la récupération de la TSA. En tout état de cause, nos besoins de financement seront satisfaits sans dette bancaire.

	<b>Réalisé 2020</b>	<b>Réalisé 2021</b>	<b>Estimation 2022</b>	<b>Prévision 2023</b>	<b>Objectif 2024</b>
<b>Besoin de financement annuel</b>	0	0	0	0	0
<b>Evolution</b>	0	0	0	0	0